

Rapport n°1 :	
Approbation du verbatim du 16 décembre 2020	
Rapporteur (s) :	Didier CHAMAGNE – Président du Conseil Académique UBFC
Service – personnel référent	Patricia HUMBLLOT – Sténotypiste
Séance du Conseil académique	16 décembre 2020

Pour délibération	☒
Pour échange/débat, orientations, avis	☐
Pour information	☐
Autre	☐

Ordre du jour :

1. Adoption du PV du 7 octobre 2020	4
2. Présentation du candidat à la Direction Adjointe de l'ED SPIM	7
3. Bilan de la journée de rentrée doctorale 2020/2021	8
4. Nouvelle publication sur le doctorat et le suivi de carrière des docteurs UBFC	10
5. Avis UBFC sur les demandes de contrats doctoraux et les projets Envergure, soumis au règlement d'intervention Recherche 2021	12
6. Modification de fiches filières Masters	15
7. Capacités d'accueil, calendrier et modalités de sélection en première année du diplôme national de Masters l'UBFC pour l'année universitaire 2021-2022	18
8. AAP hybridation pédagogique / projet RITM'HYC	20
Questions diverses	24

*(La séance de CAC est ouverte à 14 h 43, Salle principale – Multiplex à Dijon,
sous la présidence de M. Didier Chamagne, Président du CAC de la ComUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

M. Chamagne.- Mesdames, Messieurs, bonjour. Je vous propose de commencer.

Je vous remercie pour votre présence à ce premier CAC où je suis président, sachant que dans cette période ce n'est pas évident. Nous avons été pris un peu de court, mais il est évident que pour les prochaines réunions, si la crise devait malheureusement perdurer, nous fonctionnerons en présentiel, mais aussi en distanciel. J'ai bien conscience que les déplacements ne sont pas toujours évidents, mais là, nous n'avons pas le choix vu les délais très courts pour organiser les choses à ce niveau-là. Pour le prochain, nous adopterons une autre organisation.

Avant de démarrer le CAC plénier, je vais vous donner quelques informations.

Pour ceux qui sont au fond, si vous n'avez pas de micro à votre portée, essayez de parler assez fort afin qu'on vous entende bien au niveau de l'enregistrement. Vous pouvez également essayer de vous rapprocher d'un micro.

Comme nous sommes dans un nouveau CAC plénier, tout le monde ne connaît pas tout le monde. Personnellement, je ne connais pas encore tout le monde. Cela va se faire, mais il faudra un peu de temps. N'oubliez donc pas, lorsque vous prenez la parole, de décliner votre identité. C'est plus facile pour le compte rendu et pour que les autres personnes sachent qui prend la parole.

Je vous remercie.

Je vous propose de vous donner quelques informations avant que nous démarrions l'ensemble des dossiers.

Vous savez qu'il y a la signature de la convention de site UBFC / CNRS. Cette convention a été signée hier en présence du Président de la ComUE ici présent. Je le remercie pour sa présence pour ce premier CAC en tant que membre invité. Il y avait également la présence de tous les responsables d'établissement. La signature s'est faite avec le Président délégué du CNRS, à savoir Antoine Petit. Cela s'est vraiment très bien passé.

Ce que l'on peut remarquer aussi, c'est que lors de cette signature, il a évoqué très clairement le fait de nous accompagner et d'être présent le jour où le jury international serait présent pour le dossier

I-Site, ce qui est tout de même une marque de confiance très importante. Je voulais donc aussi vous donner cette information-là. S'il vient, cela veut dire qu'il a tout à fait confiance en ce qui se passe par rapport à ce dossier I-Site.

Je voudrais également, dans les informations générales, vous présenter la composition du bureau de l'UBFC qui a été voté le 10 décembre. Vous l'avez peut-être vu dans un certain nombre de relais d'information dans les établissements, pas forcément partout.

Le Président d'UBFC élu, Dominique Grevey. Vous m'avez élu en tant que Président du CAC. Il y a un bureau. Dans ce bureau, on trouve, outre le président d'UBFC et du CAC, un certain nombre de vice-délégués. Il y aura aussi la Directrice générale des services, Véronique Bourhis.

En ce qui concerne les vice-présidents délégués :

- Pour la communication, l'attractivité et la culture collective : Maryse Graner. Elle nous fait l'honneur de sa présence aujourd'hui. Elle est personnel UFC.

- Pour l'entrepreneuriat et l'innovation : Pascale Brenet, qui est maître de conférences à l'UFC également. Elle ne pouvait pas venir aujourd'hui.

- Pour la formation, la transformation pédagogique : Maxime Jacquot, qui est présent. Il est de l'UFC.

- Pour la partie I-Site et analyse stratégique : Alain Dereux, qui est de l'université de Bourgogne.

- Pour la partie recherche, c'est quelque chose qui change un peu par rapport au passé, il y a un binôme : Hugues Daussy de l'UFC, qui est vice-président recherche à l'université de Franche-Comté, qui ne pouvait pas être là aujourd'hui puisqu'il anime une commission recherche au sein de l'UFC. Et Pascal Neige qui est à ma gauche. Il est aussi vice-président recherche au sein de l'université de Bourgogne.

Enfin, dans cette première liste de vice-présidents délégués, il y a Paul Alibert qui est VP relations internationales. Il nous vient aussi de l'université de Bourgogne. Il ne pouvait pas être présent aujourd'hui.

Je peux vous présenter un peu plus en détail les CV si vous le souhaitez ou vous dire quelques mots sur ces différents VP. C'est comme vous voulez. On peut les voir très vite.

Maryse Graner, ingénieur d'études. Vous voyez les trombines à l'écran. Pascal Brenet, Maxime Jacquot, Alain Dereux, Pascale Neige, Hugues Daussy et Paul Alibert.

Je reviens à la première diapositive. D'autres vice-présidents seront élus prochainement, courant janvier, un vice-président moyens, un vice-président vie étudiante et attractivité, un vice-président culture, culture scientifique et technique, un vice-président relations avec le monde socio-économique, un vice-président transformation numérique et enfin un vice-président Polytechnicum.

Sachant que quand je dis « un », cela peut aussi être une, c'est au sens large des choses.

Voilà pour cette deuxième information.

Je veux vous donner une troisième information. C'est quelque chose qui me concerne un peu plus particulièrement en tant que président du CAC. Pour ce premier CAC plénier qui a lieu une petite semaine après l'élection du président de ce même CAC, il était très difficile de vous proposer ou de pouvoir commencer à discuter d'une politique ou de choses que nous pourrions mettre en place prochainement. Dans tous les cas, nous aurons l'occasion de voir cela lors du prochain CAC. Je vous présenterai donc certainement un certain nombre de choses, mais je serai tout à fait ouvert à la discussion puisque le jour de mon élection, au travers des questions, j'ai noté un certain nombre de choses.

J'ai également vu que dans ce que j'avais proposé, il y avait des manques, ce qui ne me choque pas. Nous aurons donc l'occasion d'en discuter tous ensemble lors du prochain CAC qui aura lieu en février. Je n'ai pas la date en tête, mais vous recevrez prochainement les dates des prochains CAC, c'est-à-dire dès que ce sera validé.

Nous discuterons donc ensemble de cette nouvelle organisation.

Nous avons également réfléchi à quelque chose qui n'est pas extraordinaire, mais qui permettra aussi de mieux connaître les personnes, à savoir que nous avons les noms mais pas forcément les trombines des personnes. Un trombinoscope est donc en train d'être mis en place, avec tous les membres du CAC. Je pense que c'est aussi quelque chose qui permettra de mieux se connaître, de se repérer beaucoup plus facilement dans les semaines à venir.

Voilà pour ce que je voulais vous dire.

Je vous propose de commencer l'ordre du jour.

1. Adoption du PV du 7 octobre 2020

M. Chamagne.- Le premier point concerne l'approbation du PV du 7 octobre 2020.

Pour la majorité d'entre vous, vous n'étiez pas élus, tout comme moi. Il faut cependant que nous passions au vote sur ce procès-verbal du dernier CAC du 7 octobre 2020.

Est-ce que vous avez des commentaires à ce sujet ?

M. El Naboulsi.- Je profite de la présence de Philippe ici pour aborder la question des prolongations des thèses. J'avais soulevé ce point, surtout les thèses financées par l'I-Site. On avait mis de côté le tableau des thèses et on n'a pas eu de retour de Monsieur Dereux. Je vois qu'il a été nommé VP I-Site et stratégie, quelque chose comme cela. Monsieur Dereux revient donc bien entendu en force.

J'aimerais donc savoir si tu as le retour des critères qu'il a employés en ayant écarté le collège doctoral. J'ai moi-même un thésard et je n'ai pas eu de retour, c'est également le cas dans mon entourage, sur les prolongations à cause de la crise sanitaire.

M. Lutz.- Il y a deux volets dans ta question.

Sur le premier volet concernant I-Site, j'avais effectivement déploré, lors du précédent CAC, le fait qu'il n'y ait pas eu d'échange entre l'I-Site et le processus suivi pour l'ensemble des établissements

pour les contrats d'Etat Région, donc ANR, dans l'attribution des prolongations des contrats doctoraux.

Il y a donc effectivement un dispositif qu'on a suivi, qui est un dispositif qui a été mis en place au niveau national et qui a permis d'équilibrer les choses, de jauger les différentes demandes, avec un processus qui était engagé par les doctorants, ensuite validé et amendé par les directeurs de thèse puis les directeurs d'unité et ensuite cela arrivait au directeur d'ED avec lequel nous avons travaillé. Ce dernier faisait une première proposition. Je faisais un travail d'harmonisation derrière en concertation avec les directeurs d'ED afin d'uniformiser les critères et les appréciations entre ED. Ceci sur les troisièmes années et tout à fait récemment, puisque cela date de la semaine dernière, pour les premières et deuxièmes années.

Avec les établissements, tout s'est parfaitement passé.

La nouveauté, c'est que les choses sont remontées pour les premières et deuxièmes années. On a travaillé en parfaite symbiose avec les établissements, c'est-à-dire qu'on a remonté les différents avis, on les a harmonisés. Il y a eu quelques échanges sur quelques dossiers sur lesquels il y avait des informations fausses, par exemple concernant la nature d'un contrat doctoral. C'était un CDD mais qui rentrait aussi dans les caractéristiques de ce qui allait être traité. Cela a ensuite été remonté par les établissements au rectorat. Tout cela s'est bien fait.

Sur la partie spécifique I-Site, il y a eu des évolutions récentes, mais d'autres pourront peut-être en parler plus que moi puisqu'ils sont dans le Copil I-Site. Comme un financement supplémentaire est arrivé à I-Site, il semblerait qu'il y ait une enveloppe attribuée pour supporter les prolongations des contrats doctoraux, de plusieurs centaines des milliers d'euros *a priori*. Cela couvrirait l'ensemble des doctorants qui seraient prolongés, avec un choix *a priori*.

Mais comme ce sont des informations indirectes, certains pourront peut-être donner plus d'informations.

Donc avec un choix *a priori* qui serait une prolongation uniforme de 3 mois pour l'ensemble des doctorants qui sont dans le cadre de l'I-Site. Ce qui arrivera à peu près à un coût global de cent et quelques milliers d'euros.

En tout cas, il n'y a pas eu de retour ou de questionnement par rapport au travail qui a pu être fait sur le collège doctoral, sur les critères. On est sur un processus qui s'est fait en parallèle et qui n'a pas été celui suivi avec les établissements.

M. El Naboulsi.- Parce que nous avons justement sollicité l'implication du collège doctoral dans ces questions de thèses et ces critères. Dans le compte rendu que l'on va voter, il fallait donc clarifier ce point. Parce que mettre le collège doctoral de côté me semble un peu délicat.

M. Lutz.- Au moment où on a eu ces premières discussions, il n'y avait pas de moyens au niveau global pour permettre de financer les prolongations. C'était la situation, il fallait nécessairement re-flécher des budgets, ce qui n'était pas forcément facile à faire, qui aurait pu - pourquoi pas - être fait sur des projets non-complets, mais il n'empêche que c'était assez compliqué à faire.

La donne a changé très récemment, c'est-à-dire que l'information de l'ANR comme quoi il y avait un supplément de financement est tout de même assez récente.

M. Chamagne.- Je vais passer la parole à Dominique Grevey, le Président.

M. Grevey.- L'argent est arrivé la semaine dernière, du moins nous avons eu l'information la semaine dernière. Là, il faut qu'on relance les travaux et effectivement, il faut que l'on remette le collège doctoral dans la boucle, c'est clair.

M. Lutz.- Il n'y a pas de problème.

Le souci que l'on a pu avoir, c'est qu'il y avait eu un peu de flottement et certains doctorants I-Site n'ont pas fait de dossier. Il y a eu beaucoup de flou au mois de juillet et on leur avait dit qu'ils auraient une prolongation d'office, ce qui n'a pas été le cas.

Mais on va voir comment on peut faire.

M. Lutz.- Il y avait un deuxième volet s'agissant de prévenir les doctorants. Les doctorants qui ont eu un avenant ont été systématiquement avertis, soit par les RH des établissements, soit par la mission doctorale. On s'en est occupé.

Effectivement, on a un trou dans la raquette sur le fait d'avoir pris contact correctement avec ceux qui avaient fait des demandes et qui n'ont pas été retenus. C'est vrai. On avait préparé un ensemble de courriers pour prévenir les gens. En fait, pour les prévenir que leur dossier avait été étudié, qu'il y avait eu une proposition de prolongation, mais comme l'employeur n'était pas un établissement et que cela ne passait pas dans le processus mis en place au niveau du MESRI, on n'allait pas le gérer au niveau des établissements, que ce soit l'Ub, l'UFC, l'UTBM, donc les différents établissements.

C'est effectivement un manque. Ceux qui nous ont questionnés, nous leur avons systématiquement répondu, mais on n'a pas pu le faire.

Là, on est en ordre de marche pour le faire. Nous avons une personne, cette fois-ci, qui va pouvoir s'en charger, mais on ne le fera qu'en début d'année pour les premières et deuxièmes années.

Les courriers étaient prêts, etc., mais il y a tout de même un gros travail. Il y a plus de 700 demandes en tout, il y a donc tout un tri. Il y a des courriers spécifiques en fonction de chaque employeur. Il y a un travail de communication et de contact qui est tout de même assez lourd, ce qui demande un temps important pour un personnel et on n'a pas pu le faire.

M. Chamagne.- Merci Philippe.

Y a-t-il d'autres commentaires ou remarques ? Non.

Je vous propose de mettre aux voix le dernier PV.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 21 abstentions.

Qui est pour ? 29 voix pour.

Il y a 57 votants. Je me suis donc peut-être trompé dans le compte.

M. Grevey.- Il devrait y avoir 59 voix. Il y en a donc peut-être qui ne prennent pas part au vote.

M. Chamagne.- Qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

Nous recommençons le vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 23 abstentions.

Qui est pour ? 35 voix pour.

Il nous en manque un, mais nous avons la majorité.

Merci.

2. Présentation du candidat à la Direction Adjointe de l'ED SPIM

M. Chamagne.- Je vous propose de passer au rapport n° 2, présentation du candidat à la Direction Adjointe. Je donne la parole à Philippe.

M. Lutz.- Le directeur adjoint de l'ED SPIM côté Bourgogne a démissionné de ses fonctions fin octobre. Il nous a avertis pendant l'été. Il fallait donc mettre en place des élections au sein de l'ED SPIM. C'est ce qui a été fait. Tout le processus avec les dates vous a été rappelé dans le rapport, avec une date pour un envoi des CV pour postuler, avec une lettre de motivation.

Deux candidats se sont présentés pour cette direction adjointe, Patrick Marquié et Sebti Foufou. Ces deux candidats sont venus au conseil de l'ED SPIM qui s'est tenu le 26 octobre pour présenter leur candidature, leurs motivations. Ils ont eu un temps tout à fait correct puisqu'ils ont pu se présenter pendant 15 minutes chacun, avec un échange d'une demi-heure avec le conseil de l'ED sur leurs motivations.

Ensuite, après une discussion interne au conseil d'ED, il y a eu un vote qui a proposé Patrick Marquié à la direction adjointe de l'ED SPIM.

Ce qui est demandé au CAc, c'est un avis sur cette candidature. L'avis du conseil d'ED et l'avis du CAc étant ensuite transmis à Dominique Grevet qui nomme le directeur adjoint.

La personne qui a été retenue par le conseil d'ED, Patrick Marquié, je l'ai connue avant, lorsque j'étais directeur d'ED. Il s'est impliqué de façon constante au sein de cette ED. Il avait d'autres responsabilités au sein de l'université de Bourgogne à une époque. Il s'est recentré sur des activités de

recherche et est resté présent au sein du conseil de l'ED, sous la direction de Thérèse Leblois. Il a notamment participé à la commission formation de cette ED et de façon assez forte.

Vous avez également son CV qui vous est fourni.

M. Chamagne.- Je vous ai mis le résultat du vote.

M. Lutz.- Oui, c'est assez marqué.

M. Chamagne.- Oui, il n'y a pas photo.

Avez-vous des commentaires, des remarques à ce sujet ? Non.

Il faut tout de même que l'on fasse un vote ?

M. Lutz.- Il faut un avis. Il peut y avoir un vote sur un avis favorable.

M. Chamagne.- On va donc passer au vote sur un avis favorable, donc pour Patrick Marquié.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Ce sera plus facile à compter ! Je vous remercie.

Donc avis favorable à l'unanimité.

Merci Philippe pour ce rapport.

3. Bilan de la journée de rentrée doctorale 2020/2021

M. Chamagne.- Nous passons au rapport suivant, bilan de la journée de rentrée doctorale avec Philippe.

M. Lutz.- C'est plus pour information, pour vous tenir au courant des activités de la mission doctorale. Cette journée de rentrée doctorale qui se tient tous les ans a eu une forme un peu particulière cette année puisqu'on n'a pas pu la faire en présentiel, comme cela se faisait habituellement.

La configuration habituelle, c'est une présentation le matin des interventions en direct dans un amphi, dans un des lieux puisqu'on tourne entre Dijon, Besançon et le Nord Franche-Comté, pour faire

cette journée de rentrée doctorale. Il y a toujours un accueil par l'établissement dans lequel se fait la journée. Tous les aspects liés aux aspects généraux, à la mission doctorale, aux aspects transversaux concernant l'ensemble des ED sont présentés le matin. On finit sur une conférence plénière sur les différents thèmes. Il y a eu les inscriptions au RNCP, il y a eu un travail sur les compétences. Cette année, c'était sur l'Open science, l'Open data, qui est un point très important dans les activités de recherche, qui nous concerne tous dans nos activités de recherche. Ce point va impacter directement les doctorants dans leur travail de production de connaissances, de production de data, de production de données d'expériences et d'écriture de papiers et sur la façon avec laquelle ils vont communiquer dans les différentes communautés.

Ce sujet n'intéressait pas que les doctorants. Les intervenants qui sont venus sur cette partie cette année ont également intéressé les enseignants-chercheurs, chercheurs et autres qui étaient présents.

On est resté sur un format du même type, c'est-à-dire sur ces activités, ces interventions le matin, mais en distanciel.

Vous avez le programme derrière. Frédéric Muyard est intervenu en tant que chargé de mission formation à UBFC. Il a pu présenter à la fois tout l'impact, donc l'importance de cette journée et de l'accueil des doctorants pour UBFC.

Ensuite, je suis intervenu pour expliquer ce qu'est un collège doctoral et les écoles doctorales, ce qu'on développe au sein de cette stratégie, ce que c'est pour eux que d'être doctorants, ce que cela implique, etc., ceci de façon assez synthétique.

On a pu embrayer sur la partie UBFC alumni en incitant notamment tous les nouveaux doctorants à s'inscrire sur le site alumni.

Nous avons ensuite eu la présentation des formations transversales. Là, on est sur l'offre de formation offerte à l'ensemble des doctorants quelle que soit leur ED. C'est un programme de formation ouvert pour l'ensemble des ED, qui est donné sur les différents sites, qui est regroupé en neuf thèmes. On a aussi des formations institutionnelles, notamment sur l'éthique. Ceci a été présenté par William Moreau.

Ensuite, Candice Chaillou nous a parlé de la partie valorisation du doctorat, valorisation et poursuite de carrière avec un axe stratégique développé au centre du collège doctoral qui est comment le doctorat est valorisé auprès de nos partenaires socio-économiques et comment on les aide aussi à travailler pour développer et valoriser leurs compétences. Des questions / réponses, puis la conférence de Marin Dacos.

Le retour par rapport aux années précédentes, c'est qu'on a eu un taux de présence continu qui était très important, plus important que lorsqu'on est en présentiel, ce qui est intéressant. Après, on ne sait pas si les gens allument juste leur ordi et font autre chose, mais *a priori* non puisqu'on a eu un bon dynamisme, c'est-à-dire que tout au long de la conférence il y a des questions posées par *Tchat*, avec des échanges quasiment en continu. C'était vraiment très intéressant.

Pour vous donner un ordre d'idée, la plupart du temps, les transparents sont en Anglais et on fait une présentation en Français. C'était la stratégie que nous avons adoptée. Sauf pour le dernier car Marin Daco avait oublié ce volet et il a tout fait en Français. Des doctorants nous ont alors fait la traduction en direct sur le *Tchat*. J'ai donc été assez sidéré de la participation effective sur cette présentation en distanciel.

À l'issue, on donne habituellement tout un ensemble de documents (le guide du doctorant, des éléments sur l'accueil, sur les formations, etc.). Là, on avait au préalable transmis ces documents dans les ED pour qu'il y ait transmission ou pas en fonction du besoin dans les laboratoires pour que cela arrive jusqu'aux doctorants, les inscriptions se faisant majoritairement également en distanciel cette année pour éviter les venues dans les bureaux administratifs. On n'a donc pas pu faire cela et on a mis ces documents en ligne sur le site du collège doctoral. Il y a donc vraiment la volonté de fournir tous ces éléments.

D'habitude, toutes les ED ont leur journée de rentrée doctorale spécifique sur le lieu. Il y a des bus qui ramènent les doctorants sur place. L'après-midi, chaque ED s'occupe de ses "ouailles" et finalement donne toutes les informations spécifiques à l'ED, ainsi que les processus, les journées de rencontres, tout ce qui est la vie interne de l'ED. Cette année, ceci n'a pas eu lieu. Seulement deux ED ont fait en distanciel l'accueil l'après-midi.

La nôtre a laissé un Powerpoint de présentation de l'ensemble en se disant qu'on donnait déjà cette information et qu'on ferait une intervention en présentiel en janvier. Les autres ont décidé de repousser en essayant de faire cette journée de rentrée un petit peu plus tard. Nous avons eu un bureau du collège doctoral la semaine dernière. Le « plus tard » commençant à être vraiment tard, les ED qui ne l'avaient pas fait se sont engagées à le faire en distanciel en janvier.

Carnot Pasteur le fera la première quinzaine de janvier. ES avait déjà fait un Powerpoint et va essayer de le faire en distanciel avant la fin janvier. LECLA et DGEP l'avaient déjà fait en distanciel juste après la matinée de journée de rentrée doctorale.

On essaie donc de ne pas lâcher. On aurait préféré avoir des réunions par groupe au niveau des ED parce que c'est tout de même aussi un moyen de connaissance. Ce qui manque en effet clairement, même s'il y a eu beaucoup de participation et qu'on a pu faire passer pas mal d'informations, c'est la rencontre entre les doctorants, c'est un volet essentiel. En dehors du présentiel, on ne l'a pas. C'est le problème clé et c'est ce qui manque vraiment pour créer une communauté.

J'ai profité de l'Alumni pour insister là-dessus, cette volonté de créer une communauté de doctorants d'UBFC, etc. Mais c'est mieux de le faire quand les gens peuvent aussi se rencontrer, partager un repas, etc. Mais ce ne sera évidemment pas cette année.

M. Chamagne.- Merci Philippe. J'ouvre le débat, si vous avez des questions ou des commentaires à faire. Pas spécialement ?

Il n'y a pas de vote sur ce rapport.

Merci.

4. Nouvelle publication sur le doctorat et le suivi de carrière des docteurs UBFC

M. Chamagne.- Pour le rapport suivant, c'est toujours Philippe.

M. Lutz.- Des enquêtes sont faites régulièrement au niveau des doctorats pour connaître le devenir des doctorants, leur emploi, leur orientation, ce qu'ils ont fait. Il y a aussi des questions qui sont en fait des retours sur la formation doctorale.

Le MESRI commande un certain nombre d'enquêtes. Certaines sont obligatoires, on est obligé de les mener, d'autres sont facultatives, c'est un choix.

On est ici dans le cadre d'une enquête qui a été lancée en janvier 2019, clôturée en juin 2019, qui était sous la forme d'un questionnaire en ligne pour les docteurs de 2015 et 2017. Il y avait une soixantaine de questions. Ce sont tout de même des questionnaires un peu lourds ; il faut un petit peu de temps pour les remplir. On a déjà exprimé le fait que si on voulait des taux de participation plus importants, ce serait des choses à rendre un peu plus courtes, un peu plus percutantes sur certains aspects ou séparer, en tout cas faire des choses différentes. Là, c'est très complet.

Nous avons un taux de réponse qui est de l'ordre de 54,5 %, ce qui est très bon au niveau national. Pourquoi est-on arrivé à plus de 50 % ? Parce qu'il y a l'enquête qui a été lancée et ensuite on a embauché quelqu'un qui a fait de la relance téléphonique. On a donc rappelé les docteurs pour les inciter à répondre à ce questionnaire. C'est seulement pour cela qu'on arrive à dépasser 50 %. Sinon, c'est 40 % au maximum. C'est donc tout de même plutôt positif.

Il y en a toujours un certain nombre qu'on n'arrive pas à joindre, notamment ceux qui sont partis à l'étranger. Là, on a de grosses difficultés pour les retrouver et faire un suivi. Il ne faut donc pas rêver, techniquement on aura toujours des difficultés à dépasser les 70-75 % du fait de personnes qu'on n'arrive plus à joindre.

Vous avez tout un ensemble de données, notamment sur les secteurs d'activité, etc., vous avez le calendrier. Par rapport à ces éléments, comprenez bien la substance de ce que l'on a fait. Quelle réflexion a-t-on menée ? On s'est dit qu'on avait tout un ensemble de données, des statistiques un peu dans tous les sens. On a donc voulu essayer d'en tirer quelque chose qui soit exploitable pour nous et qui puisse aussi être une information utile, intéressante pour à la fois les écoles doctorales, à la fois chacun d'entre nous, mais aussi les doctorants, ceci pour essayer de les orienter.

Ce qui est attendu, au final, c'est de leur dire que dans tel domaine, ils vont plutôt dans tel ou tel secteur, ils s'ouvrent tel type de carrière. Dans la constitution de leurs compétences dans leur formation doctorale, il faut aussi qu'ils se construisent un parcours, qu'ils profitent de l'offre en termes de formations transversales, de formations spécifiques.

On fait un gros travail actuellement pour attacher les compétences qui sont données par rapport à ces formations, qu'elles soient en laboratoires, donc sur la pratique de la recherche, ou dans la formation par elle-même qui est donnée aux doctorants. En donnant ces informations aux doctorats, on les aide aussi à se définir pour construire leur poursuite de carrière.

On a essayé de mener cela. On a récupéré les tableaux de données. Vous voyez qu'il y a 60 questions ; cela part donc un petit peu dans tous les sens. Ceci pour en faire une synthèse et nous avons édité un document que vous avez. C'est un document assez sympathique qui reprend des données sous forme graphique avec quelques analyses, etc. On s'est fait aider pour remplir tout cela.

Il y a des défauts. Il y a peut-être des statistiques qui sont données sur des échantillons qui sont un peu trop faibles. On pourrait donc améliorer le travail scientifique qui est derrière pour peaufiner la qualité de l'analyse. Mais c'est en tout cas quelque chose que l'on voulait rendre exploitable parce que sinon, ces enquêtes ne servent à rien.



Ce travail a été diffusé dans le réseau des collègues doctoraux, dans la partie groupe de travail au niveau français sur la partie valorisation de la formation doctorale et insertion professionnelle. Candice Chaillou participe à ce groupe et pilote même un des sous-groupes.

Ce document, nous sommes quasiment les seuls à l'avoir fait au niveau national, donc un travail de synthèse des résultats pour en faire quelque chose d'exploitable. Nous avons essayé de garder vraiment les choses qui nous semblaient les plus intéressantes.

On essaie de le diffuser. Il est en ligne sur le réseau. C'est le type de travail qu'on essaie de mener sur l'exploitation de toutes ces enquêtes. Il me semblait important de vous donner cette information en complément de tous les aspects liés aux dates des enquêtes elles-mêmes, etc.

M. Chamagne.- Merci Philippe. J'ouvre le débat.

Y a-t-il des questions, des commentaires à ce sujet ?

M. El Nalboulsi.- Simplement un petit commentaire. Au laboratoire, nous l'avons reçu individuellement en PDF. Je trouve que c'est une bonne chose de communiquer, sachant que j'ai fait des reproches à plusieurs reprises en ce qui concerne la communication de la ComUE. Il s'agit donc là d'une étape importante et intéressante.

M. Lutz.- Nous avons un outil qui est ADUM, qui nous permet d'envoyer vers les doctorants, vers les directeurs d'unité, vers les directeurs de thèse. Donc dès que l'on peut faire ce genre de chose, on utilise cet outil de diffusion.

M. Chamagne.- Merci. Y a-t-il d'autres commentaires ou remarques ?

Il n'y a pas de vote à ce niveau.

Juste un petit mot pour remercier tous les services d'UBFC qui ont travaillé à ce document, à ce rapport. Il y a vraiment eu un très gros travail de fait. Donc qu'ils en soient remerciés ici, devant l'assemblée.

Merci à toi aussi, Philippe.

Je vous propose de passer au rapport suivant.

5. Avis UBFC sur les demandes de contrats doctoraux et les projets Envergure, soumis au règlement d'intervention Recherche 2021

M. Chamagne.- Le rapport suivant concerne encore Philippe. Ce sera le dernier pour lui, ou alors Claudia.

Mme Laou-Huen.- Bonjour à tous. Je suis Claudia Laou-Huen, responsable du service recherche et projets structurants. Je suis par ailleurs l'interlocutrice au niveau des services UBFC des animateurs des pôles thématiques. C'est la raison pour laquelle je vais intervenir sur ce rapport, en particulier sur le point des dispositifs Projets structurants Envergure de la Région.

Vous savez que la Région a lancé un règlement d'intervention sur la recherche 2021. Dans ce règlement d'intervention, il existe un dispositif qui s'appelle « Projets Structurants d'Envergure » dont le but est de financer des projets de recherche qui font intervenir des disciplines ou des thématiques distinctes et complémentaires.

Ce sont des projets sur lesquels sont éligibles les établissements membres d'UBFC, mais également les établissements de santé et les organismes nationaux de recherche, l'INRAE, l'INSERM, le CNRS. Les pôles thématiques ont été missionnés par la Région pour formuler un avis sur le caractère interdisciplinaire des projets d'Envergure.

Les pôles se sont donc organisés pour déjà définir la notion d'interdisciplinaire. Je vous ai mis en annexe la définition. Cela peut être propre à une discipline, c'est la raison pour laquelle les pôles ont proposé finalement trois définitions qui sont tout de même assez proches.

Cette année, 34 projets structurants d'Envergure ont été proposés par les établissements.

Les pôles ont donné un avis. Les avis étaient : « oui, ce projet est interdisciplinaire », « non, il ne l'est pas ». Ils devaient également argumenter leur avis.

Il faut noter que cet avis est un critère d'éligibilité pour le Conseil régional. C'est aussi un critère qui a été diffusé auprès des établissements déposant qui, eux, avaient pour rôle de classer ces projets. C'est aussi un critère qui vient en complémentarité de l'avis pédagogique des écoles doctorales qui sont intervenues sur les thèses Envergure.

Vous savez que dans les projets structurants d'Envergure, il peut aussi y avoir des thèses rattachées à des projets. Sur ces thématiques, ce sont les écoles doctorales qui sont intervenues pour donner un avis pédagogique sur ces demandes de bourse doctorale.

Vous pouvez constater que sur les 34 projets qui ont été étudiés par les pôles thématiques, trois ont un avis défavorable. Ils ont estimé que ces trois projets n'étaient pas interdisciplinaires. Normalement, les établissements sont censés avoir pris en compte ces avis.

Après, je peux enchaîner sur les avis des ED. Je voulais savoir si vous aviez des questions ou des remarques par rapport au travail qui a été réalisé par les animateurs de pôle. Je rappelle que les animateurs de pôle ont rassemblé l'ensemble de leurs membres qui sont pour le moment composés des directeurs d'unité.

Les laboratoires qui ont déposé des projets ont un pôle de rattachement principal, un pôle de rattachement secondaire. C'est à partir de cette segmentation que les pôles ont pu s'organiser pour donner un avis sur les projets.

Si vous n'avez pas de question, je peux passer au second point.

M. El Nalboulsi.- Comment cela se passe-t-il pour les thèses Amorçage si le projet Amorçage est lui-même mal placé ?

Mme Laou-Huen.- Les pôles thématiques ne sont pas intervenus sur les thèses environnées Amorçage.

M. El Nalboulsi.- Normalement, ce sont les établissements.

Mme Laou-Huen.- Exactement. Je vais donc enchaîner ; c'est une bonne transition.

Les écoles doctorales ont également été missionnées par la Région pour donner un avis pédagogique cette fois-ci sur l'ensemble des thèses qui ont été déposées par les établissements, sauf celles de l'ENSAM dont l'école doctorale n'est pas rattachée à UBFC.

Cet avis a été fait sur la base de trois critères qui ont été définis l'année dernière par le collège doctoral et qui ont été repris cette année. Le premier critère est le taux d'encadrement des directeurs et directrices de thèse pressentis et historiques d'attribution de contrats doctoraux. Le deuxième critère est le respect des règles de fonctionnement de l'école doctorale par l'encadrant. Le troisième critère porte sur les difficultés d'encadrement qui ont pu être identifiées par les écoles.

Cette année, il y a eu 77 demandes de thèse, en légère baisse par rapport à l'année dernière, sachant qu'il y en a eu à peu près 80 ou 89 l'année dernière.

Un certain nombre ont eu un avis réservé ou défavorable, notamment en raison des durées de thèse qui étaient un peu trop longues pour certaines et sur les taux d'encadrement car il y avait des surencadrements.

M. Lutz.- Quand un ensemble (Amorçage ou Envergure) comporte un volet recherche, qui est donc géré par les établissements, avec une demande de thèse qui est gérée au niveau de la vie pédagogique par l'UBFC, quand il y a un avis défavorable ou réservé émis sur la thèse, le projet de recherche ne sera pas financé par la Région.

Il y a un travail qui est fait et une fois qu'on a récupéré toutes les données sur les demandes de thèse et que toutes les ED ont mis leur avis, on valide tout cela en bureau de collège doctoral pour voir s'il y a des points particuliers sur lesquels il faut revenir ou ajuster des choses sur des aspects d'encadrement ou sur des positions à tenir, par exemple s'il y a des problèmes sur certains types d'encadrement, comme sur des durées de thèse qui sont problématiques dans certains cas ou le non-respect de règles internes de fonctionnement des ED. Là, le collège vient en appui de l'ED pour marquer les décisions qui peuvent être défavorables au fait qu'on accorde une demande de financement de thèse dans ce contexte.

Ce qui est fait, une fois que tout cela est constitué, c'est que l'on transmet l'ensemble de ces avis au service recherche des différents établissements pour qu'ils en disposent au moment où ils travaillent sur les classements des projets de recherche Amorçage et Envergure.

Idem aussi pour la partie qui est liée aux PIA, pour l'EUR EIPHI et sur LipSTIC. On suit la même chose, c'est-à-dire que lorsqu'il y a connaissance des demandes de financement de thèse dans le cadre de ce volet sur des financements Région, c'est transmis aux responsables de ces PIA pour qu'ils

puissent l'intégrer dans les classements des demandes de projets qui se font en interne de ces projets PIA.

C'est une donnée et il peut y avoir quelques échanges, si besoin d'informations, avec les services recherche pour compléter s'il y a des choses à éclaircir sur certaines conditions de déroulement de certaines thèses en lien avec des projets de recherche.

Globalement, les informations qu'on a, c'est que les établissements prennent bien en compte ces avis pour faire leur classement sur les projets.

Il y a aussi le volet thèse sèche où je peux amener quelques compléments.

Thèse sèche, cela veut dire qu'il n'y a pas de projet de recherche associé avec une demande de financement sur l'environnement de la thèse.

Là, il y a eu un changement par rapport à 2019, il y a donc un an. L'année dernière, l'UBFC avait fait un classement sur ces thèses sèches par pôle thématique. Chaque thèse sèche était associée à un pôle thématique et chaque pôle thématique s'était réuni et avait fait un classement, ceci à la demande de la Région. C'était suite à une discussion que nous avons eue avec la Région.

Il y a eu le souhait de ne pas le refaire. La Région souhaitait aussi se donner plus de liberté sur le choix et l'attribution de ces thèses sèches. Cette année, il n'y a pas eu de classement. Il y a juste eu l'avis pédagogique, comme sur les autres thèses, qui est lié à l'encadrement, aux conditions de déroulement de la thèse et c'est le seul élément, en plus du dossier de demande de thèse, dont dispose la Région pour faire son choix d'attribution.

C'est là un changement concret par rapport à l'année précédente.

M. Chamagne.- Merci Philippe.

Y a-t-il des questions, des remarques ? Non, pas de question, pas de remarque.

Il faut émettre un avis. Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ce rapport ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie. Il est voté à l'unanimité.

6. Modification de fiches filières Masters

M. Chamagne.- C'est Oumhanie qui va présenter le rapport suivant.

Mme Legeard.- Bonjour. Pour présenter les deux rapports que j'ai en charge aujourd'hui, j'ai préparé une petite information qui resitue les deux rapports qui vous sont présentés afin de vous donner une première information sur l'activité d'UBFC, notamment en ce qui concerne la partie formation et plus particulièrement masters UBFC.

La mission d'administration des masters I-Site UBFC s'inscrit au sein d'un service formation & insertion professionnelle que je dirige.

Je ne me suis pas présentée. Oumhanie Legeard, directrice du service formation & insertion professionnelle.

Pour rappel, la compétence formation d'UBFC est une compétence coordonnée. UBFC propose 16 parcours de masters en anglais sous 12 mentions accréditées, neuf parcours sous cinq mentions accréditées en 2017 dont une mention dérogatoire, sept parcours sous sept mentions accréditées en 2019 dont deux mentions dérogatoires.

L'ambition du site est de créer un environnement international stimulant pour attirer des étudiants et des chercheurs talentueux. Le développement à l'international est en effet l'un des enjeux d'UBFC.

En référence à ces statuts, UBFC est chargé de l'impulsion et de la coordination d'une politique d'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne Franche-Comté pour une visibilité internationale de ses activités et de celles de ses membres.

Une part du budget total du projet I-Site BFC est dédiée au lot de travail internationalisation de la formation comprenant différentes actions telles que les masters en langue anglaise. Ainsi, depuis 2016, trois appels à projets internes au consortium I-Site ont été publiés dont l'instrument master orienté recherche dispensé en langue anglaise.

Les masters dont il s'agit sont évidemment mis en place dans ce cadre.

Quelle est l'activité d'UBFC dans la gestion administrative des masters ?

Il y a deux points importants. UBFC délivre les diplômes de master, mais ce sont les établissements qui opèrent les masters. Les parcours sont gérés dans les établissements. Le lien avec les composantes est par conséquent très important pour la gestion et le suivi de ces masters. Il constitue une préoccupation essentielle du service formation & insertion professionnelle.

Les droits d'inscription sont perçus par les établissements et ne sont pas reversés à UBFC et UBFC reverse un montant de 75 000 € par parcours par an aux établissements opérant les masters UBFC.

Cela vous donne déjà une première idée de la façon dont on travaille avec ces masters UBFC. D'autre part, du fait que cette entité délivre le diplôme, UBFC opère un certain nombre d'actes administratifs. Elle signe donc les documents réglementaires suivants :

- Les lettres d'admission ou les refus ;
- Les certificats de scolarité ;
- Les diplômes ;
- La liste des diplômes qui est transmise au rectorat ;
- L'arrêté de composition du jury ;
- Les conventions de stage ;
- Les relevés de notes ;
- Les attestations de réussite ;
- Les conventions partenariales.

Par ailleurs, un certain nombre de rapports sont obligatoires. Ils sont présentés aux instances

CAC et CA chaque année. Pour cette année universitaire et pour celle de 2021-2022, je vais vous présenter deux rapports.

Le premier porte sur les fiches filières. Il consiste à vous présenter les modifications qui ont été apportées pour ce qui concerne ces fiches filières, notamment sur les modalités de contrôle des connaissances, le référentiel des études, le calendrier universitaire, les montants des inscriptions pour l'année universitaire en question.

Les informations sont demandées auprès des porteurs de master et composantes avant chaque rentrée universitaire.

Le deuxième rapport porte sur les capacités d'accueil. Il présente les dates de campagne, de dépôt de candidature pour les étudiants nationaux et internationaux, les modalités de sélection en première année du diplôme national de master pour l'année universitaire concernée. Il indique également les éléments sur le calendrier de la formation.

Ce rapport est en lien direct avec les activités nationales autour du portail national « Trouver mon master » qui sont mises en œuvre dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur qui portent ce type de diplôme.

Pour ce qui concerne les aspects du calendrier, ce calendrier est coordonné par UBFC et en ce qui concerne le rapport que je vous présente à ce sujet, par le chargé de mission coordination des formations UBFC, donc tout particulièrement Frédéric Muyard ici présent, qui a fait ce travail depuis la démission de l'ancienne équipe exécutive d'UBFC.

Cette coordination est faite en concertation avec les vice-présidents des établissements membres et en accord avec les dates nationales pour les candidats nationaux.

J'ai fini pour la petite présentation générique. Je vais passer maintenant à la présentation du premier rapport qui porte sur les modifications de fiches filières qui ont été apportées pour les masters CompuPhys, GREEM, PIECE et IOT cette année.

Il vous est demandé de valider, pour l'année universitaire 2020-2021, les modifications apportées aux fiches filières du master CompuPhys, du master GREEM ainsi que le master IOT pour l'année universitaire 2021-2022.

Pour le master CompuPhys, les modifications concernent les points suivants : il y a eu des modifications sur les critères d'examen des candidatures, motivation et projet professionnel du candidat, le tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances pour la deuxième année.

Concernant le master GREEM, les modifications concernent les noms des nouveaux responsables de la formation, les compétences et les poursuites d'étude, les prérequis en matière notamment de compréhension de la langue française pour les étudiants non-anglophones, les modalités d'admission, la question de l'internationalisation des publics visés, les accords de double diplômation avec les universités du Mexique et du Kenya et les accords en discussion avec deux universités en Russie, les modalités d'enseignement en anglais sur le site de l'UFC cours de Français Langue Étrangère pour des étudiants internationaux, le descriptif des études, notamment une UE optionnelle facultative en M1 et une UE optionnelle obligatoire en M2.

Pour le master PIECE : l'ouverture du diplôme à l'alternance, qui permettra aux étudiants de postuler par contrat d'apprentissage et par contrat de professionnalisation et la possibilité de réaliser un stage classique.

Pour le master IOT enfin, l'ouverture du diplôme à l'alternance pour l'année universitaire 2021-2022 permettant aux étudiants de postuler par contrat d'apprentissage et par contrat de professionnalisation.

J'ai fini pour le premier rapport.

M. Chamagne.- Merci Oumhanie.

Avez-vous des remarques, des questions ? Non.

Il faut que l'on fasse un vote.

Par rapport à ces modifications des fiches filières de quatre masters présentées par Oumhanie Legeard, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adoption à l'unanimité. Je vous remercie.

7. Capacités d'accueil, calendrier et modalités de sélection en première année du diplôme national de Masters l'UBFC pour l'année universitaire 2021-2022

Mme Legeard.- Ces dispositions doivent faire l'objet d'une délibération.

En ce qui concerne l'admission en première année de diplôme national de masters délivrés par UBFC, elle dépend des capacités d'accueil fixées pour l'année universitaire 2021-2022. Ces éléments vous sont présentés dans le tableau annexé (annexe 1).

Il s'agit également de subordonner l'admission à l'examen d'un dossier de candidature et les critères d'admission des candidatures et des prérequis doivent également être précisés. Vous trouvez à nouveau cette précision dans l'annexe 1.

Enfin, le dossier de candidature doit être constitué d'un certain nombre de pièces de façon réglementaire, dans lesquelles on détaille le cursus suivi par le candidat permettant notamment d'apprécier les objectifs et les compétences visées par la formation, les diplômes, certificats et relevés de notes permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies.

Enfin, le dernier point relève du calendrier de recrutement. Des dates de dépôt des dossiers en vue d'une inscription au titre de l'année universitaire 2021-2022 doivent être également détaillées. Vous avez le détail qui se trouve dans l'annexe 1, qui est reporté dans le portail « Trouver mon master » qui est un portail national.

Concernant les candidats internationaux, la période d'ouverture est fixée à partir du 18 juin 2021 et la fermeture est fixée au plus tard au 21 juin 2020. L'ensemble des dates qui sont proposées par les formations sont également présentées dans l'annexe 1.

M. Chamagne.- Merci Oumhanie.

Mme Lunati.- Ce n'est pas 21 juin 2021 ?

Mme Legeard.- Pardon. Il y a effectivement une petite coquille, c'est le 21 juin 2021.

Je vois que vous lisez les rapports dans le détail.

Mme Lunati.- J'ai également noté deux ou trois petites erreurs que je peux vous indiquer par mail car cela n'apporte pas de modifications.

Mme Legeard.- Merci.

Mme Arvisenet.- J'ai aussi noté une petite erreur. Le master P2FOOD n'est pas ouvert en formation continue.

Mme Legeard.- Il vient de l'être.

Mme Arvisenet.- Non. Je suis la responsable, je pense donc que je le saurais. C'est peut-être MP².

Mme Legeard.- D'accord. Merci pour cette précision.

M. Chamagne.- Merci. Il est important de corriger ce genre de chose.

Mme Arvisenet.- C'est la même mention, cela peut être une explication.

M. Chamagne.- Sachant que toutes ces données sont remises à jour tous les ans. D'une année à l'autre, il peut y avoir des modifications.

Je vous remercie d'avoir vu ces petites erreurs.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Je vous propose de passer au vote par rapport à ces mises à jour.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour cette unanimité.

8. AAP hybridation pédagogique / projet RITM'HYC

M. Chamagne.- Il nous reste un dernier dossier à voir, il va nous être présenté par Frédéric Muyard et Sophie Morlaix, mais je ne sais pas si elle est là.

M. Muyard.- Bonjour à toutes et tous. Merci.

Comme tu le laissais entendre, j'ai repris la coordination scientifique et technique de RITM Bourgogne-Franche-Comté, notre nouveau cursus à l'université, en binôme avec Sophie Morlaix - qui est excusée car elle ne pouvait pas être présente cet après-midi - à la suite de Sébastien Chevalier que je me permets de remercier pour tout le travail qu'il a effectué parce qu'il est vrai qu'il y a tout de même bien installé RITM. Nous le reprenons donc, avec Sophie, dans des conditions qui sont très intéressantes, les choses sont en place.

Dans ce cadre, au mois de juin dernier est sorti un PIA 3 sur la transformation pédagogique dans l'enseignement supérieur. UBFC et les établissements membres ont décidé de se positionner. Entre juin et le dépôt à faire début juillet, c'était tout de même extrêmement serré. Collectivement, nous avons réussi l'exploit de déposer un dossier dans les temps.

Le dossier consistait en une demande de 3,9 millions d'euros. Il n'a pas été retenu dans cet appel à projets. En revanche, début d'octobre nous avons reçu un courrier de la DGESIP nous indiquant que notre projet n'avait pas été retenu. De mémoire, 19 ont été retenus au premier tour et 15 sur les 50 déposés ont retenu l'attention de la DGESIP qui a décidé d'attribuer 1 million d'euros de fonds d'amorçage à ces projets. C'est le cas du projet RITM'HYC déposé par UBFC.

Si nous n'avons pas été retenus pour le premier appel, nous allons tout de même recevoir un fonds d'amorçage de 1 million d'euros. Il ne s'agit pas d'argent du PIA géré par l'ANR. Il s'agit d'un fonds d'amorçage géré par la DGESIP mais qui vient du plan de relance géré par Bercy. C'est donc une gestion tout à fait particulière qui n'est pas celle de l'ANR.

Le projet de départ consistait bien évidemment, autour de l'hybridation des formations, à accompagner les sites, donc tous les étudiants et les enseignants, à avancer dans cette transformation pédagogique.

Nous avons retenu deux axes : la transformation pédagogique par l'hybridation des formations et l'accompagnement des usagers, étudiants, enseignants et personnels des établissements.

Nous avons décliné 10 actions sur le projet initial.

Pour remettre à l'échelle le projet initial qui n'avait pas été retenu à l'échelle du million d'euros pour le fonds d'amorçage, nous avons retenu les mêmes grands axes de transformation pédagogique et d'accompagnement des usagers étudiants et enseignants, évidemment pour promouvoir la réussite des étudiants tout en conservant toutes les actions, mais en les réduisant, en en réunissant quelques-unes pour n'en garder que sept au lieu de 10. Toutes les actions se retrouvent, mais on a simplifié un peu la

présentation. Vous les avez à l'écran.

Les actions 1 et 2 concernent l'axe « Transformation Pédagogique », donc création de contenus, la mise à disposition et l'accès aux outils numériques parce que la question de l'équipement est absolument essentielle.

Dans l'accompagnement des usagers, étudiants, enseignants et personnels :

- L'action 3 « Accompagner et former les enseignants », ;
- L'action 4 « Accompagner les étudiants primo-arrivants par des pairs et des tuteurs » ce qui est une action extrêmement importante ;
- L'action 5 consiste finalement à apprendre à apprendre et apprendre le métier d'étudiant, donc accompagner les néo-entrants avec d'une part un *serious game* qui prépare au métier d'étudiant et par ailleurs d'autres dispositifs d'apprendre à apprendre, avec notamment une application mobile qui s'appelle FlexApp, qui est développée à l'UFC mas qui a vocation à être disséminée sur tout le site pour les néo-entrants ;
- L'action 6 est la reconnaissance de l'engagement étudiant. On parle de tuteurs, etc. Cela peut prendre différentes formes en fonction des établissements institutionnels. Là, on va rejoindre aussi toute la démarche qu'on a autour de RITM sur les *open badges*, la reconnaissance des compétences acquises par les étudiants ou cela peut être une reconnaissance financière ;
- L'action 7 « Création d'une communauté de praticiens de l'hybridation », ce qui est important parce que RITM vise à développer une intelligence collective autour de l'innovation pédagogique sur tout le site Bourgogne-Franche-Comté. Les attentes de la DGESIP sur ce projet sont tout à fait fidèles à l'état d'esprit dans lequel on a monté RITM, c'est-à-dire de pouvoir partager nos expériences, s'enrichir les uns, les autres et pouvoir essaimer et partager ces compétences sur le site. C'est donc quelque chose d'important.

Le travail a consisté à remettre les 3,9 millions d'euros de demandes aux PIA 3, qui correspondaient à un budget global avec la contribution des établissements aux environs de 9 millions, à l'échelle de 1 million d'euros de demandes DGESIP. Ce million d'euros de financement DGESIP correspond à un projet d'un coût total de 4,6 millions d'euros.

En fait, nous avons demandé aux établissements de nous remettre à l'échelle les propositions qu'ils avaient déjà faites au mois de juin et nous avons étudié, avec Sophie Morlaix et l'équipe, les différents projets. Nous avons décortiqué tout cela et ensuite nous avons fait une proposition que nous avons discutée avec tous les établissements dans le cadre de l'équipe projet qu'on appelle l'équipe projet RITM'HYC, c'est-à-dire tous les porteurs de projets qui représentent les établissements dans ce domaine de l'innovation et de l'hybridation.

Nous sommes arrivés à la répartition que vous avez sous les yeux, qui arrive à un montant d'un million d'euros demandé.

En fait, les messages que nous a passés la DGESIP, c'est que c'est de d'argent du plan de relance, il faut donc évidemment le justifier, donc justifier son utilisation, ce qui n'est pas un problème pour nous puisque nous avons vraiment des projets qui tiennent la route, c'est le moins qu'on puisse dire. En revanche, il faut qu'on le dépense assez vite au risque de voir Bercy reprendre l'argent à la DGESIP.

Les dépenses sont éligibles jusqu'à fin 2022 et le projet va jusqu'à fin mai 2023.

Ce que nous a demandé la DGESIP, pour pouvoir justifier l'utilisation de ces fonds auprès de Bercy en amont de leur versement, c'est que les conventions soient signées le plus vite possible, ce qui a été fait hier soir par UBFC, donc que les conventions soient remontées signées des sites à la DGESIP pour que l'argent soit libéré le plus vite possible, donc début janvier.

On nous demande des comptes, ce qui paraît assez évident sur ce projet, on nous demande donc de justifier les dépenses. Nous avons ainsi décliné un plan d'actions puisque Bercy demandera des comptes tous les trois mois. Ce qui veut dire que nous allons avoir un travail important de la part des établissements membres à faire remonter à UBFC pour que nous puissions faire remonter à la DGESIP un état des lieux tous les trois mois au niveau des dépenses de l'argent engagé et puis en même temps du niveau de nos indicateurs.

La DGESIP a défini quatre indicateurs communs qui ne sont pas trop compliqués. Le premier est le nombre d'étudiants concernés par un dispositif. Ceci a été ajusté par la DGESIP entre le moment où le rapport a été rédigé pour le CA et le moment – c'est-à-dire la semaine dernière – où on a eu des ajustements par la DGESIP. Il s'agit simplement du nombre d'étudiants concernés pour une Unité d'Enseignement ou un élément constitutif d'une Unité d'Enseignement hybridée dans le cadre du dispositif.

Ensuite, on a le nombre d'UE ou d'éléments constitutifs hybridés et les ECTS correspondants et le nombre d'établissements impliqués. Là, nous n'avons pas de problème puisque tous les établissements se croisent dans les différentes actions proposées.

Par rapport à nos actions, nous avons proposé sept indicateurs spécifiques. Tout cela a aussi fait l'objet de discussions avec un conseiller scientifique du ministère puisque le ministère a décidé d'attribuer à chacun de ses conseillers le suivi de ces projets. Nous avons donc un conseiller attitré avec lequel nous avons largement échangé et nous avons affiné et défini nos indicateurs de façon à ce qu'ils soient pertinents aux actions que nous menons sur le terrain, mais également qu'ils soient tout de même relativement aisés à pouvoir remonter à une fréquence assez élevée, c'est-à-dire tous les trois mois.

Il y a le nombre de dispositifs mobiles et salles, amphithéâtres, studios équipés. Nous avons retenu aussi le nombre d'enseignants et autres personnels accompagnés et formés. Nous avons repris également le nombre de tuteurs recrutés et formés, le nombre d'étudiants accompagnés par un tuteur, le nombre d'étudiants concernés par un dispositif d'accompagnement au métier d'étudiant, le nombre de rencontres proposées que nous déclinons aussi sous le nombre de participants aux rencontres.

Ce sont des indicateurs qui paraissent assez nombreux, mais qui couvrent tout de même le champ du projet et que nous saurons remonter régulièrement.

J'ai oublié une chose extrêmement importante en préambule. Nous avons aussi décidé que ce projet RITM'HYC constituerait le septième levier du NCU RITM qui comportait déjà six leviers. RITM'HYC, donc l'hybridation, constituera le septième levier de RITM. Il est en effet assez cohérent d'appuyer cet appel à projets hybridation sur RITM parce qu'il nous fédère sur l'innovation pédagogique et aussi parce que nous pouvons nous appuyer sur les structures de pilotage de RITM qui sont déjà performantes.

Un avenant à l'accord de consortium de RITM BFC est en cours de rédaction afin d'intégrer RITM'HYC comme septième levier du NCU.

Je vous ai dit que la convention cadre était signée par UBFC et pas encore par la DGESIP. Et il y aura des conventions de reversement aux établissements qui seront effectives début janvier pour que

les actions se mettent en place.

Sur cette première partie, est-ce que vous avez des questions ?

M. Chamagne.- Merci, Frédéric, pour cet exposé.

J'ouvre le débat. Est-ce que vous avez des questions, des remarques ?

M. Rauch.- J'ai une question sur le métier d'étudiant, c'est-à-dire que c'est super de leur apprendre le métier d'étudiant mais, à la fin de leurs études, comment allez-vous faire pour leur apprendre le métier de fin d'étudiant ?

M. Muiyard.- Tu es taquin !

En fait, c'est apprendre de la méthodologie, c'est apprendre à apprendre parce qu'on se rend compte qu'un certain nombre de néo-entrants à l'université sont souvent désarmés en termes de méthodologie. On le voit d'autant plus aujourd'hui avec le fait que les enseignements sont à distance où le risque de décrochage est extrêmement important. On espère que les dégâts ne seront pas trop importants quand ils reviendront.

Il s'agit donc vraiment d'accompagner les étudiants pour apprendre à apprendre, leur apporter de l'autonomie et qu'ils puissent être un peu plus acteurs de leur parcours et de leur manière de travailler. Il y a à la fois les connaissances et puis acquérir les compétences nécessaires dans leurs études.

M. Rauch.- Et au niveau des équipements, est-ce que ce sont les établissements qui vont fournir ? Comment voyez-vous cela ?

M. Muiyard.- Les équipements, c'est essentiellement pour équiper les établissements, des salles, etc. RITM ne prend pas en charge la gestion de la fracture numérique. Ce sont les établissements qui s'en sont déjà occupés, souvent avec l'appui de la CVEC, sauf erreur.

Dans les établissements, ont été fournis des ordinateurs et des clés 4G en cas de besoin. Ce travail a été fait, il a débuté lors du premier confinement. Il a mis un peu de temps à se mettre en place, mais aujourd'hui il me semble qu'il est à peu près réalisé partout.

Mme Chopard.- Je représente le Conseil régional. Quand vous parlez d'équipements et d'aide aux étudiants, parlez aussi de ce que fait la Région pour les étudiants au niveau matériel, clés 4G. Il y a tout de même également un effort de la collectivité.

M. Muiyard.- Je vous remercie pour cette précision. N'étant plus aux affaires à l'université, je n'avais pas forcément l'éventail global, mais effectivement.

Par ailleurs, comment ne pas faire le lien entre ce projet RITM et puis les appels à projets de la Région sur les équipements pédagogiques et numériques ? Il est vrai que lors de la dernière réunion, nous avons appris que la Région allait doubler le montant de cet appel à projets équipements numériques grâce au plan de relance.

Tout cela sera donc vraiment extrêmement intéressant et cela fait une synergie importante, parce que les moyens à déployer en termes d'équipements sur les établissements sont tout de même assez colossaux.

M. Chamagne.- Merci pour cette précision.

Y a-t-il d'autres remarques ou commentaires ?

Je vous remercie.

Nous avons éclusé l'ordre du jour au niveau des rapports.

M. Muyard.- J'ajoute une information en quelques mots sur la deuxième partie du rapport que je n'ai pas abordée.

C'est simplement pour dire que quand on dit qu'il faut faire remonter des indicateurs tous les trois mois, il faut assurer une très grande fluidité entre tous les acteurs et tous les services concernés. Pour cela, on pourra bénéficier du travail de fond qui a été fait par RITM et l'équipe permanente qui a déjà travaillé avec les établissements pour bien sensibiliser et travailler avec à la fois les services financiers, les services gestionnaires d'UBFC, les services gestionnaires des établissements membres, les services financiers des composantes qui gèrent et les porteurs de projet.

Il faut donc effectivement que tout ce monde-là travaille en très bonne intelligence et là, on va pouvoir bénéficier du travail effectué et notamment d'un certain nombre de procédures qui ont été faites avec l'université de Bourgogne, l'université de Franche-Comté et AgroSup, pour l'instant, qui peuvent servir aussi de modèle pour les autres établissements d'UBFC et pour permettre justement d'assurer cette fluidité.

C'était la deuxième partie du rapport et il était important de le préciser.

M. Chamagne.- Merci.

Pas d'autres remarques ou commentaires ?

Je le redis, nous avons fini l'étude des rapports.

Questions diverses

M. Chamagne.- Je vous propose de passer aux questions diverses si vous en avez.

S'il n'y a pas de question diverse, je propose de clore le débat.

M. El Naboulsi.- Ce n'est pas une question. Je reviens sur les diapos pour réitérer ma demande ; est-ce qu'on peut les avoir ? Ainsi que le planning du CAC afin qu'on puisse s'organiser avec les emplois du temps de nos services.

M. Chamagne.- Oui, bien sûr.

Concernant le planning du CAC, on va le passer au vote très rapidement. Vous aurez donc l'information très vite à ce niveau-là. Je pense que ce sera demain.

M. El Naboulsi.- Est-ce que l'on reste sur le mercredi après-midi ?

M. Chamagne.- Oui, on resterait sur le mercredi après-midi.

M. Grevey.- Le calendrier devrait arriver entre demain et après-demain.

M. Chamagne.- Vous l'aurez donc juste avant les vacances.

Pas d'autres remarques ?

M. Aboussoufian.- J'ai une petite question par rapport aux fiches filières. Je me demandais pourquoi ces modifications avaient été apportées en décembre ?

Mme Legeard.- Il y a un certain nombre d'éléments, notamment tout ce qui concerne les modalités de contrôle des connaissances qui doivent nécessairement passer avant la rentrée universitaire pour que les étudiants puissent avoir l'ensemble des éléments au moment où ils s'engagent dans la formation.

Pour ce qui concerne les autres modifications, elles peuvent arriver tout au long de l'année avec une mise en œuvre qui peut être effective soit l'année d'après, soit tout au long de l'année. J'imagine que cela arrive dans n'importe quelle formation. Il peut y avoir des choses qui peuvent changer en cours de formation et les responsables de master sont autorisés à faire évoluer les éléments de leur formation en cours d'année universitaire.

M. Aboussoufian.- Merci.

M. Chamagne.- Pas d'autres questions ou remarques ?

Je vous propose de lever la séance.

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année dans un contexte un peu particulier, je vous l'accorde, mais j'espère que vous pourrez tout de même profiter au mieux de ces fêtes qui arrivent très prochainement.

À l'année prochaine pour un prochain CAC plénier, avec une discussion partagée sur l'organisation à venir. Merci et bon retour à ceux qui viennent de loin.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 15).

Didier CHAMAGNE
Président du CAC UBFC

